



Conseil économique et social

Distr. générale
14 décembre 2009
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante et unième session

23-26 février 2010

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

et autres questions d'organisation

Ordre du jour provisoire et annotations

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Questions soumises à la Commission pour examen et décision :
 - a) Examen du programme : cadres nationaux d'assurance de la qualité;
 - b) Statistiques agricoles;
 - c) Statistiques du commerce international des marchandises;
 - d) Statistiques du commerce international des services;
 - e) Programme de comparaison internationale;
 - f) Comptabilité nationale;
 - g) Statistiques de l'environnement;
 - h) Comptabilité environnementale;
 - i) Journée mondiale de la statistique;
 - j) Gestion de l'information géographique à l'échelle mondiale;
 - k) Inventaire des normes statistiques mondiales;
 - l) Indicateurs du développement;
 - m) Développement des statistiques régionales en Amérique latine et dans les Caraïbes.
4. Questions soumises pour information :
 - a) Recensements de la population et des logements;
 - b) Statistiques de l'emploi;



- c) Statistiques sur les drogues et la consommation de drogues;
 - d) Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités;
 - e) Statistiques de la culture;
 - f) Statistiques industrielles;
 - g) Statistiques des services;
 - h) Statistiques des finances;
 - i) Groupe d'Ottawa sur les indices des prix;
 - j) Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel;
 - k) Statistiques économiques intégrées;
 - l) Statistiques des technologies de l'information et des communications;
 - m) Renforcement des capacités statistiques;
 - n) Coordination et intégration des programmes statistiques;
 - o) Classifications économiques et sociales internationales;
 - p) Suite donnée aux décisions de politique générale du Conseil économique et social.
5. Questions relatives aux programmes (Division de statistique de l'ONU).
6. Ordre du jour provisoire et dates de la quarante-deuxième session de la Commission.
7. Rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante et unième session.

Annotations

1. Élection du Bureau

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social et aux pratiques antérieures, la Commission de statistique élit parmi les représentants de ses membres, au début de la première séance de chacune de ses sessions ordinaires, un président, trois vice-présidents et un rapporteur (le Bureau). Les membres du Bureau exercent leurs fonctions pendant deux ans, si possible : ils sont élus pour une période d'un an et réélus à la session suivante s'ils sont toujours représentants auprès de la Commission. Ils sont élus sur la base du principe de la répartition géographique équitable; un membre originaire de chacune des régions représentées à la Commission est élu au Bureau.

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Les questions inscrites à l'ordre du jour provisoire et la documentation correspondante ont été proposées par la Commission à sa quarantième session (New York, 24-27 février 2009)¹ et ont été adoptées par le Conseil économique et social dans sa décision 2009/237. Le Bureau de la Commission a ensuite approuvé certaines

¹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2009, Supplément n° 4, (E/2009/24)*, chap. I, sect. B, projet de décision.

modifications. La Commission est saisie du projet d'organisation des travaux et d'une note sur l'état de la documentation de la session. Elle souhaitera peut-être adopter l'ordre du jour et le projet d'organisation des travaux de sa quarante et unième session.

Documentation

Ordre du jour provisoire et annotations (E/CN.3/2010/1)

Note du Secrétariat sur l'organisation des travaux de la session (E/CN.3/2010/L.1)

Note du Secrétariat sur l'état de la documentation de la session (E/CN.3/2010/CRP.1)

3. Questions soumises à la Commission pour examen et décision

a) Examen du programme : cadres nationaux d'assurance de la qualité

Établi sur la base de vastes consultations, le rapport de Statistique Canada contient un examen du programme concernant les dispositifs d'assurance qualité. Statistique Canada y présente un examen des concepts, cadres et instruments qui existent actuellement en la matière, et préconise l'utilisation par les instituts nationaux de statistique d'un cadre national d'évaluation de la qualité, dont il décrit les principaux éléments. Il propose l'élaboration d'un modèle générique, assorti de lignes directrices, afin d'aider les instituts nationaux de statistique à mettre au point leur propre cadre national, favorisant ainsi l'harmonisation des instruments de gestion de la qualité et permettant aux pays d'échanger leurs données concrètes d'expérience. Statistique Canada propose en outre une méthode à suivre pour élaborer un modèle de cadre générique et de s'entendre sur la question, afin que la Commission puisse adopter cette mesure à sa session de 2011. La Commission est invitée à exposer ses vues sur la teneur du rapport et sur les recommandations qui y sont formulées au sujet de travaux futurs dans le domaine de l'assurance qualité.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de Statistique Canada sur les cadres nationaux d'assurance de la qualité (E/CN.3/2010/2)

b) Statistiques agricoles

La Commission de statistique sera saisie du rapport du Groupe des Amis de la présidence sur les progrès réalisés dans la mise au point d'une stratégie mondiale visant à améliorer les statistiques agricoles et les mesures à prendre pour l'appliquer. Dans son rapport, le Groupe des Amis de la présidence décrit les mesures qu'il a prises pour associer une grande diversité de parties prenantes à ses discussions. Grâce à la stratégie proposée, les systèmes nationaux et internationaux de statistique produiraient des données statistiques de base pouvant être utilisées lors de la prise de décisions relatives à la politique agricole. Dans le cadre de cette stratégie, les pays doivent s'entendre sur un ensemble minimal de données agricoles essentielles. En outre, il faudrait que l'information agricole soit intégrée dans les systèmes nationaux de statistique afin de pouvoir être mise en rapport avec d'autres informations statistiques relatives à la société, à l'économie et à l'environnement, comme le souhaitent les décideurs et d'autres utilisateurs de données. On pourrait parvenir à une telle intégration en instaurant un cadre conceptuel général et en adoptant des instruments méthodologiques novateurs lors de la création de l'infrastructure statistique nationale. Ces objectifs ne seront atteints que si les États

redoublent d'efforts pour renforcer leurs statistiques relatives à l'alimentation et à l'agriculture et si les partenaires de développement aident les pays en développement à établir de solides systèmes nationaux de statistique. La Commission est invitée à examiner le rapport des Amis de la présidence et à l'approuver, de même que le projet de stratégie qu'il contient, et à définir les modalités de l'élaboration d'un plan d'application.

Elle sera aussi saisie du rapport du Groupe de Wye sur les statistiques du développement rural et du revenu des ménages tiré de l'agriculture. Ce rapport fait le point sur la mise à jour du manuel intitulé *Rural Households' Livelihood and Well-being: Statistics on Rural Development and Agriculture Household Income* (Moyens d'existence et bien-être des ménages en milieu rural : statistiques du développement rural et du revenu des ménages agricoles). La Commission est invitée à prendre acte de ce rapport.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe des Amis de la présidence sur les statistiques agricoles (E/CN.3/2010/3)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Wye sur les statistiques du développement rural et du revenu des ménages tiré de l'agriculture (E/CN.3/2010/4)

c) Statistiques du commerce international des marchandises

Le rapport du Secrétaire général présente le projet de recommandations révisées relatives aux statistiques du commerce international des marchandises, dont les détails figurent dans le document de travail intitulé *International Merchandise Trade Statistics: Concepts and Definitions 2010* (Statistiques du commerce international des marchandises : concepts et définitions 2010). Ces recommandations ont été révisées ainsi que l'avait demandé la Commission à sa trente-neuvième session. Le projet de recommandations a été établi par la Division de statistique de l'ONU en consultation avec les instituts nationaux de statistique et les organisations internationales concernées, puis approuvé par le Groupe d'experts des Nations Unies sur les statistiques du commerce international de marchandises. La Commission voudra peut-être examiner et adopter le projet de recommandations.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les statistiques du commerce international des marchandises (E/CN.3/2010/5)

d) Statistiques du commerce international des services

Dans son rapport, l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services présente le projet révisé de *Manuel des statistiques du commerce international des services*. Le Manuel a été révisé en application d'une décision prise par la Commission à sa trente-neuvième session. Le projet de manuel a été élaboré par les membres de l'Équipe spéciale en concertation avec des instituts nationaux de statistique et des banques centrales, ainsi que d'autres organes gouvernementaux intéressés. La Commission souhaitera peut-être examiner et adopter le Manuel.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services (E/CN.3/2010/6)

e) Programme de comparaison internationale

Le rapport établi par la Banque mondiale au nom du Conseil exécutif du Programme de comparaison internationale décrit l'état des préparatifs du cycle de 2011. Il comporte également une description des mécanismes institutionnels et des accords de partenariat mis en place pour appliquer le programme au niveau régional, ainsi que le calendrier général. La Commission souhaitera peut-être examiner les progrès réalisés dans le cadre des préparatifs du cycle de 2011 et faire connaître son avis sur le programme de travail et le calendrier.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Banque mondiale sur le Programme de comparaison internationale (E/CN.3/2010/7)

f) Comptabilité nationale

Dans son rapport, le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale fait le point sur les dernières étapes de la mise au point du Système de comptabilité nationale 2008, comme l'a décidé la Commission à sa quarantième session, et sur les mesures à prendre en vue de sa diffusion et de sa traduction. Il y décrit l'état d'avancement de la stratégie d'application mondiale adoptée par la Commission à sa quarantième session et donne des informations supplémentaires sur les projets d'application régionaux du système de comptabilité nationale 2008. La Commission est priée de communiquer ses vues et de proposer des orientations concernant les mesures de renforcement des capacités en la matière conformément au programme d'application du système de comptabilité nationale 2008.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale (E/CN.3/2010/8)

g) Statistiques de l'environnement

La Commission sera saisie, pour examen, du rapport du Secrétaire général sur le Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement. Ce rapport contient un projet de révision du *Cadre des Nations Unies pour le développement des statistiques de l'environnement* (1984) et des *Concepts et méthodes des statistiques de l'environnement* (1988 et 1991), qui le complètent. Il définit également la marche à suivre pour élaborer un ensemble minimal de statistiques essentielles de l'environnement qui sont comparables et pertinentes. La Commission est invitée à donner son avis sur le rapport et à approuver le programme de travail qui y est proposé.

Elle sera également saisie, pour information, d'un rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'environnement. Ce rapport porte sur des questions ayant trait à la révision du mandat du Groupe de travail, un bilan des progrès réalisés en 2008-2009, ainsi que les plans pour 2010-2011. La Commission est priée de prendre acte de ce rapport.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur le Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement (E/CN.3/2010/9)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'environnement (E/CN.3/2010/10)

h) Comptabilité environnementale

Le rapport du Comité d'experts des Nations Unies sur la comptabilité économique environnementale décrit les progrès réalisés dans le cadre de la révision du Système de comptabilité économique et environnementale et porte notamment sur le mandat, l'administration et le programme de travail du Comité d'experts, présente l'état d'avancement de l'application du Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau et, en particulier, les recommandations internationales sur les statistiques de l'eau, et l'avancement des travaux des groupes dont les activités portent sur des domaines relevant de la compétence du Comité. La Commission est priée d'exprimer ses vues sur l'avancement des travaux du Comité d'experts.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité d'experts des Nations Unies sur la comptabilité économique environnementale (E/CN.3/2010/11)

i) Journée mondiale de la statistique

Il est proposé, dans le rapport du Secrétaire général, de célébrer une Journée mondiale de la statistique afin de saluer les nombreuses réalisations obtenues dans le monde grâce à la statistique officielle. Ce rapport et les recommandations qu'il contient découlent de consultations qui ont été menées à l'échelle mondiale, à l'issue desquelles cette initiative a été plébiscitée. Quelque 70 pays et organismes internationaux ont considéré que le moment était venu de célébrer une journée mondiale sur ce thème et de saluer toutes les réalisations obtenues sur le plan national, régional et mondial grâce à la statistique officielle. La Commission est invitée à proclamer le 20 octobre 2010 première Journée mondiale de la statistique et à demander à la Division de statistique de l'ONU et à des organismes internationaux d'appuyer et de promouvoir les activités nationales, régionales et mondiales qui seront organisées pour la célébrer.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la Journée mondiale de la statistique (E/CN.3/2010/12)

j) Gestion de l'information géographique à l'échelle mondiale

Le rapport établi par l'Institut brésilien de géographie et de statistique décrit les initiatives qui sont menées pour améliorer, au niveau mondial, la coordination dans le domaine de l'information géographique. Dans ce rapport, l'Institut préconise la création d'une infrastructure mondiale de données spatiales et une meilleure intégration de l'information statistique et géographique, qui faciliterait l'analyse de cette information et en accroîtrait l'utilité lors de l'élaboration de politiques publiques. Il présente des données d'expérience concrètes découlant d'activités qu'il

a récemment menées dans ce domaine. Dans ses conclusions, l'Institut recommande un resserrement du partenariat actif entre les instituts nationaux de statistique et les institutions cartographiques nationales. La Commission est invitée à engager la Division de statistique de l'ONU à lancer une initiative qui permettra d'accroître l'intégration de l'information géographique et statistique.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Institut brésilien de géographie et de statistique sur la gestion de l'information géographique à l'échelle mondiale (E/CN.3/2010/13)

k) Inventaire des normes statistiques mondiales

Dans son rapport, l'Institut mexicain de géographie et de statistique décrit le site Web qu'il a créé afin de présenter un inventaire des normes statistiques mondiales. L'élaboration de cet inventaire a fait suite à la nouvelle loi mexicaine sur les statistiques, disposant que les méthodes appliquées au niveau national doivent être en conformité avec les normes et les recommandations internationales. Le Mexique propose de mettre ce système à la disposition de la communauté internationale, de le faire traduire dans son intégralité et de l'afficher sur le site Web de la Division de statistique de l'ONU. En outre, il présente une procédure qui permettrait de revoir ce système à l'avenir, de le mettre à jour et de le valider, en étroite collaboration avec les organisations responsables de la tenue à jour des diverses normes mondiales dans différents domaines d'activité.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Institut mexicain de géographie et de statistique sur l'inventaire des normes statistiques mondiales (E/CN.3/2010/14)

l) Indicateurs du développement

Le rapport du Secrétaire général décrit les travaux menés par le Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement pour renforcer les métadonnées et les méthodes sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement; aplanir les différences entre les ensembles de données nationaux et internationaux; améliorer l'élaboration des données et définir des stratégies visant à améliorer les mesures de renforcement des capacités; mettre au point des stratégies pour aider les pays à mieux coordonner la communication des données et le suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; et préparer des analyses et des rapports annuels sur les progrès réalisés vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il contient également une évaluation de la disponibilité de données permettant un suivi des progrès réalisés vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La Commission est invitée à faire part de ses observations sur les progrès réalisés par le Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement et sur les orientations futures de ses travaux.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement (E/CN.3/2010/15)

m) Développement des statistiques régionales en Amérique latine et dans les Caraïbes

La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a établi un rapport présentant les principales tendances en ce qui concerne l'élaboration des statistiques officielles en Amérique latine et dans les Caraïbes. Ce rapport présente une analyse détaillée dans les huit domaines ci-après : recensements de la population, enquêtes sur les ménages, comptabilité nationale et statistiques économiques, statistiques ventilées par sexe, statistiques de l'état civil, statistiques de l'éducation, statistiques de l'environnement et statistiques des technologies de l'information et des communications. Il contient également une description de l'organisation institutionnelle des systèmes statistiques nationaux dans cette région et un examen des mécanismes de coordination régionale et de leurs liens avec les organisations et organismes internationaux. Enfin, ce rapport présente les principaux problèmes rencontrés dans l'élaboration des statistiques officielles et les stratégies définies par la Conférence statistique des Amériques pour y remédier. La Commission souhaitera peut-être donner son avis sur les progrès réalisés dans le domaine du développement des statistiques en Amérique latine et dans les Caraïbes et formuler des orientations qui guideront les initiatives régionales envisagées pour améliorer la coopération des partenaires de développement.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur le développement des statistiques régionales en Amérique latine et dans les Caraïbes (E/CN.3/2010/16)

4. Questions soumises pour information**a) Recensements de la population et des logements**

Le rapport du Secrétaire général sur les recensements de la population et des logements contient une description des activités entreprises conformément aux recommandations formulées par la Commission de statistique à sa trente-huitième session au sujet de l'application du Programme mondial de recensements de la population et des logements (2010). Ces activités comprennent des réunions d'experts et des ateliers de formation, la diffusion du document intitulé *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat, Révision 2* et l'élaboration d'un progiciel appelé « CensusInfo », afin d'aider les pays à diffuser les résultats de recensements. La Commission souhaitera peut-être prendre acte du rapport.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les recensements de la population et des logements (E/CN.3/2010/17)

b) Statistiques de l'emploi

Le rapport de l'Organisation internationale du Travail (OIT) décrit l'importante réorganisation des activités statistiques que le Directeur général de cette organisation a décidé de réaliser afin d'aider les pays à produire des statistiques sur le travail décent. Compte tenu de la crise mondiale de l'emploi, cette réorganisation vise également à réunir les informations actualisées que les pays envoient. À cette fin, l'OIT prévoit de renforcer les activités d'assistance technique qu'elle mène à l'échelon national. Dans son rapport, l'OIT décrit également les activités qu'elle a menées récemment en rapport avec la sous-utilisation de la main d'œuvre afin de disposer, en plus du taux de chômage, d'un ensemble d'indicateurs qui rendent compte plus fidèlement des réalités du monde de l'emploi dans de nombreux pays. Ces activités avaient été préconisées par la Commission à ses trente-neuvième et quarantième sessions. Les travaux relatifs au cadre des statistiques du travail et à l'harmonisation des statistiques des salaires ainsi qu'à la mesure du travail décent grâce à de nouveaux indicateurs, qui sont menés dans plusieurs pays pilotes, seront présentés dans ce rapport. La Commission est priée de prendre acte de ce rapport d'étape.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation internationale du Travail sur sa nouvelle organisation statistique et les statistiques de l'emploi (E/CN.3/2010/18)

c) Statistiques sur les drogues et la consommation de drogues

Dans son rapport, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime donne un aperçu de ses activités et examine les problèmes rencontrés dans la collecte, l'analyse et la diffusion des statistiques sur les drogues et la criminalité aux échelons national et international. L'Office y présente également les préoccupations exprimées par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et par la Commission des stupéfiants au sujet de la qualité et de la disponibilité des données sur les drogues et la criminalité. En se fondant sur des avis d'experts, l'Office propose des mesures qui lui permettraient d'améliorer les instruments qu'il utilise pour collecter des statistiques sur les drogues et la criminalité et préconise une participation plus active des instituts nationaux de statistique, en particulier pour ce qui est des statistiques de la criminalité et de la réalisation d'enquêtes de victimisation. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale avait demandé que la Commission de statistique soit consultée au sujet de l'application de sa résolution sur la collecte de données. Les membres de la Commission de statistique sont invités à prendre note de ces faits nouveaux.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur les statistiques sur les drogues et la consommation de drogues, et sur les statistiques de la criminalité (E/CN.3/2010/19)

d) Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités

Dans son rapport, le Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités fait le point sur ses travaux, qui ont abouti à l'adoption d'un bref questionnaire pouvant être utilisé dans les recensements et les enquêtes nationales par sondage, et présente

un aperçu des travaux qu'il a menés dernièrement en vue d'élaborer un ensemble de questions plus détaillées sur les incapacités qui serait intégré aux enquêtes sur la population ou compléterait des enquêtes spécialisées. Il présente également un aperçu des ateliers et des actions de formation qu'il a organisés, ainsi que des activités menées en collaboration avec d'autres organisations internationales. La Commission est priée de prendre acte du programme de travail présent et futur du Groupe de Washington.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités (E/CN.3/2010/20)

e) Statistiques de la culture

Dans son rapport, l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) décrit l'application du cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles de 2009, dont l'objectif est d'établir des principes et des définitions permettant de guider la collecte de statistiques comparables et facilitant l'élaboration d'indicateurs et la réalisation d'études analytiques dans le secteur de la culture. Il propose un modèle théorique permettant de définir la culture dans un cadre statistique et facilite l'organisation des statistiques de la culture aux échelons national et international. Le cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles de 2009 constitue une méthode qui permet d'obtenir des données comparables sur la culture, ce qui facilite la production de données et d'indicateurs harmonisés. Il s'agit d'un outil de classement qui comprend une taxinomie des industries, des biens et des services, établie à partir des classifications internationales types agréées, qui peut être utile pour les statistiques de la culture. Élaboré par l'Institut de statistique de l'UNESCO, le cadre pour les statistiques culturelles de 2009 remplace celui de 1986. La Commission souhaitera peut-être prendre acte du rapport.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur le cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles de 2009 (E/CN.3/2010/21)

f) Statistiques industrielles

Dans son rapport, le Secrétaire général donne des informations sur les réalisations les plus récentes et les éléments du programme de travail en cours sur les statistiques industrielles. Il y décrit les progrès réalisés dans la révision des recommandations internationales concernant l'indice de production industrielle, qui guident les pays dans la production de tels indices et seront à la base des futurs programmes de collecte de données. La Commission est invitée à prendre acte de ce rapport.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les statistiques industrielles (E/CN.3/2010/22)

g) Statistiques des services

Dans son rapport, le Groupe de Voorburg sur les statistiques des services décrit la conception définie par son bureau pour la période 2004-2005 en matière de statistiques de services de son programme de travail et les mesures prises sur le plan administratif, et présente les résultats tangibles obtenus au cours des cinq dernières années. Il y présente également le programme de travail qu'il a défini afin de mener à bien les travaux préliminaires en cours. La Commission est invitée à prendre acte du rapport.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services (E/CN.3/2010/23)

h) Statistiques des finances

Dans son rapport sur les statistiques des finances, le Fonds monétaire international résume les progrès réalisés et les faits nouveaux survenus dans ce domaine et présente un aperçu des activités prévues. La Commission est priée de prendre acte de ce rapport.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Fonds monétaire international sur les statistiques des finances (E/CN.3/2010/24)

i) Groupe d'Ottawa sur les indices des prix

Dans son rapport, le Groupe d'Ottawa sur les indices des prix récapitule les activités et les événements récents, fait le point sur les travaux menés lors des dernières réunions et présente les projets du Groupe. La Commission est priée de prendre acte de ce rapport.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'Ottawa sur les indices des prix (E/CN.3/2010/25)

j) Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel

Dans son rapport, le Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel rend compte de ses réunions et activités récentes et fait part de ses projets. La Commission est priée de prendre acte de ce rapport.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel (E/CN.3/2010/26)

k) Statistiques économiques intégrées

Dans leur rapport sur les statistiques économiques intégrées, les Amis de la présidence donnent un aperçu des progrès réalisés dans l'élaboration de directives concernant les statistiques économiques intégrées et présentent le calendrier des activités prévues. La Commission est priée de prendre acte de ce rapport.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport des Amis de la présidence sur les statistiques économiques intégrées (E/CN.3/2010/27)

l) Statistiques des technologies de l'information et des communications

Dans son rapport, le Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement présente les outils de renforcement des capacités qu'il a élaborés dans le domaine des statistiques relatives aux technologies de l'information et des communications et propose des mesures qui pourraient permettre d'améliorer davantage la production de statistiques dans ce domaine à l'échelle mondiale afin de mesurer les progrès réalisés vers la réalisation des objectifs issus du Sommet mondial sur la société de l'information et des objectifs du Millénaire pour le développement. La Commission est invitée à prendre acte de ce rapport.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement (E/CN.3/2010/28)

m) Renforcement des capacités statistiques

Dans son rapport, le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle décrit les efforts déployés pour encourager l'exploitation de statistiques de meilleure qualité – élément central pour l'instauration d'un contexte favorable –, en particulier en aidant les pays à concevoir, mettre en œuvre et faire le suivi des stratégies nationales de développement de la statistique, en menant des activités de promotion et en incitant les donateurs à soutenir les programmes d'appui aux statistiques. Il y présente également les conclusions de la réunion de son comité directeur, qui s'est tenue à Dakar en novembre 2009, notamment la Déclaration de Dakar sur le développement de la statistique qui a été adoptée lors de cette réunion. La Commission souhaitera peut-être prendre acte du rapport.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (E/CN.3/2010/29)

n) Coordination et intégration des programmes statistiques

Dans son rapport sur les travaux du Comité de coordination des activités de statistique, le Secrétaire général résume les principales conclusions des treizième et quatorzième sessions du Comité, tenues à New York le 23 février 2009 et à Bangkok du 9 au 11 septembre 2009, notamment les modalités de l'échange de données entre les organisations internationales, qui ont été examinées et approuvées lors de la quatorzième session du Comité. La Commission souhaitera peut-être prendre acte du rapport.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité de coordination des activités de statistique (E/CN.3/2010/30)

o) Classifications économiques et sociales internationales

Dans son rapport, le Secrétaire général présente les informations les plus récentes sur les travaux menés sous les auspices du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales. Il y présente, en particulier, les résultats de la réunion du Groupe d'experts et les recommandations formulées par celui-ci concernant ses travaux futurs et leur organisation. La Commission est invitée à prendre acte de ce rapport.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les classifications économiques et sociales internationales (E/CN.3/2010/31)

p) Suite donnée aux décisions de politique générale du Conseil économique et social

Cette question a été inscrite à l'ordre du jour de la Commission pour faire suite à la demande formulée par le Conseil dans sa résolution 1999/51 afin de promouvoir le resserrement des liens entre la Commission et le Conseil. La Commission sera saisie, pour information, d'une note du Secrétaire général contenant des extraits de résolutions, de décisions et de conclusions concertées de l'Assemblée générale, du Conseil et d'autres commissions techniques qui concernent les travaux de la Commission. Le rapport comporte également une description des mesures prises et des mesures proposées. La Commission est invitée à prendre acte de ce rapport.

Documentation

Note du Secrétaire général sur les décisions de politique générale du Conseil économique et social qui concernent les travaux de la Commission de statistique (E/CN.3/2010/32)

5. Questions relatives aux programmes (Division de statistique de l'ONU)

La Commission entendra un rapport oral du Directeur de la Division de statistique sur les travaux en cours, les plans et les priorités.

6. Ordre du jour provisoire et dates de la quarante-deuxième session de la Commission

Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur, la Commission sera saisie du projet d'ordre du jour provisoire de sa quarante-deuxième session, ainsi que d'une liste provisoire des documents qui lui seront soumis au titre de chacun des points de l'ordre du jour, mentionnant les textes qui en autorisent l'établissement. Elle sera également saisie des dates proposées pour sa prochaine session. En outre, ainsi que l'avait demandé le Conseil (voir sa résolution 1999/51), la Commission sera saisie d'un projet de programme de travail pluriannuel pour 2010-2013. La Commission est invitée à approuver les dates, l'ordre du jour provisoire et la documentation de sa quarante-deuxième session, ainsi que le programme de travail pluriannuel.

Documentation

Note du Secrétariat présentant le projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-deuxième session de la Commission (E/CN.3/2010/L.2)

Note du Secrétariat sur le projet de programme de travail pluriannuel de la Commission de statistique pour 2010-2013 (E/CN.3/2010/33)

7. Rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante et unième session

La Commission voudra peut-être adopter le rapport sur les travaux de sa quarante et unième session, qui sera ensuite soumis au Conseil.

Documentation

Projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante et unième session (E/CN.3/2010/L.__)
